

ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2018

BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 20 AVRIL 2018 ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	165 449	210 328
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	83 562	49 590
AC3 - Créances sur la clientèle	4 938 435	4 130 691
AC4 - Portefeuille - titres commercial	39 740	29 740
AC5 - Portefeuille d'investissement	138 648	155 260
AC6 - Valeurs immobilisées	45 143	41 128
AC7 - Autres actifs	40 110	44 123
TOTAL ACTIF	5 451 087	4 660 860
PASSIF		
PA1- Banque Centrale et CCP	81 043	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	201 403	147 312
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 122 346	3 661 340
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	454 000	329 449
PA5 - Autres passifs	173 752	171 911
TOTAL PASSIF	5 032 544	4 310 012
CAPITAUX PROPRES		
CP1 - Capital	172 800	172 800
CP2 - Réserves	242 325	178 042
CP5 - Résultats reportés	3 418	6
CP6 - Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	418 543	350 848
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 451 087	4 660 860

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 20 AVRIL 2018 APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DE L'EXERCICE 2017

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	6	14 524	90 740	34 746	289	13 030	24 800	90 072	441 007
Affectation AGO du 20/04/2018	-	25 876	2 755	50 000	10 441	-	1 000	-	(90 072)	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 20/04/2018	-	(22 464)	-	-	-	-	-	-	-	(22 464)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	3 418	17 279	140 740	45 187	289	14 030	24 800	0	418 543

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017, qui s'élève à 90 072 420,13 TND majoré du report à nouveau positif de 6 226,005 TND, soit au total 90 078 646,136 TND comme suit :

- Réserve légale (5%)	2 755 451,852 TND
- Fonds social	1 000 000,000 TND
- Réserve ordinaire	50 000 000,000 TND
- Réserve pour réinvestissement exonéré	10 441 000,000 TND
- Dividendes	22 464 000,000 TND
- Report à nouveau	3 418 194,284 TND

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,65 TND par action ou certificat d'investissement, soit 13% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juin 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Bernard DAVID de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017 portant cooptation de Monsieur Kamel NEJI, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Bernard DAVID qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Grégoire LEFEBVRE de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 7 mars 2018, portant cooptation de Monsieur Yann De Nanteuil, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Grégoire LEFEBVRE qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Eric Wormser
- Madame Emna Kallel, Administrateur indépendant
- Monsieur Mohamed Salah Souilem, Administrateur indépendant
- Monsieur Mohamed Ali Ayed, Administrateur représentant les petits actionnaires

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Alexandre MAYMAT
- Madame Véronique DE LA BACHELERIE
- Monsieur Habib BOUAZIZ

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

Le mandat des Commissaires aux Comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de :

- renouveler le mandat du cabinet Tunisie Audit et Conseil représenté par Monsieur Lamjed Ben Mbarek en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- de nommer le cabinet Finor Représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 150.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.